



COMPTE RENDU DU CONSEIL ADMINISTRATIF DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE du 04 AVRIL 2022 à 18h00

Le quatre avril deux mille vingt-deux à dix-huit heures, le conseil d'administration du Centre communal d'action sociale légalement convoqué le 28 mars 2022 s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Véronique CANTIN.

ÉTAIENT PRESENTS : Mme Véronique CANTIN, Mme Florence THISE, Mme Christelle HERIN, M. Jean-Claude VERNEAU, M. Alain JOUSSE, M. Loïc GERVAIS, M. Maurice BROUSSE, Mme Catherine FARCY.

ÉTAIENT EXCUSES ET ABSENTS : Mme Eliane SOREL, Mme Josiane PISON, Mme Catherine CHEDANE, Mme Céline VOGEL, Mme Christelle FURON.

Le quorum est atteint, Mme la Présidente ouvre la séance à 18h.
Mme Florence THISE est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021 - CCAS

délibération n°01

VU l'article D 2343.5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les comptes de gestion 2021 dressés par M. HELIAS, Receveur,

Considérant que les pièces comptables présentées sont conformes aux écritures des différents budgets et du compte administratif ; statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 Décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Après en avoir délibéré, sur proposition de Mme la Présidente, le Conseil d'administration décide :

Article 1 : déclarer que les comptes de gestion du budget CCAS dressés pour l'exercice 2021 par M. le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni réserve, ni observation de sa part.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - CCAS

délibération n°02

VU l'article D 2343.5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les comptes de gestion 2021 dressés par M. HELIAS, Receveur,

Considérant que les pièces comptables présentées sont conformes aux écritures des différents budgets et du compte de gestion ; statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 Décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Après en avoir délibéré, sur proposition de Mme la Présidente, le Conseil communal d'action sociale décide :

Article 1 : déclarer que le compte administratif du budget CCAS dressé pour l'exercice 2021 par M. le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni réserve, ni observation de sa part.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

APPROBATION DU BUDGET 2022 - CCAS

délibération n°03

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme la Présidente présente le budget 2022 du CCAS.

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	3 395.00 €	3 395.00 €

Après délibération il est décidé d'approuver ce budget 2022.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Présentation du dispositif « argent de poche »

Mme Florence THISE présente les objectifs du dispositif « argent de poche » ; ainsi que les critères de sélection des jeunes qui seront retenus pour le projet de création de mobilier extérieur. Elle précise que le coût de cette opération est pris en charge par le budget principal de la commune.

Situation en Ukraine

Mme la Présidente présente les différentes sollicitations qui peuvent être reçues par la commune. Elle explique qu'aucun logement communal n'est vacant en ce moment. La commune répondra en fonction des différentes sollicitations qui arriveront dans les semaines à venir. Les membres du CCAS pourraient être sollicités en fonction des actions à mener.

+++++

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h45.

+++++